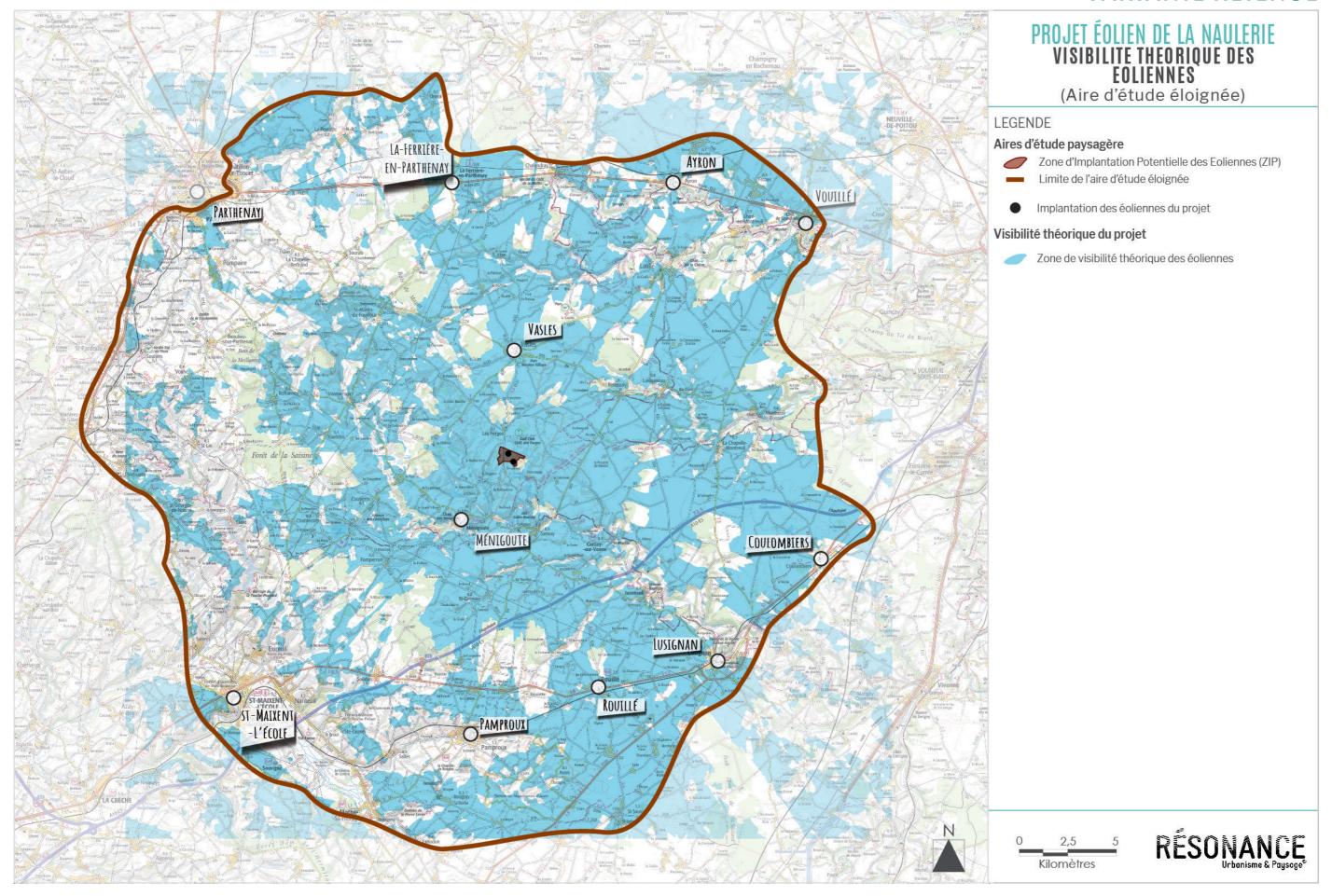
## VARIANTE RETENUE



## VARIANTE RETENUE

## 7.2 ANALYSE DE LA SATURATION VISUELLE

L'analyse de la saturation visuelle est réalisée sur les bourgs situés à moins de 10km du projet. Pour chacun de ces points, une approche analytique est faite de manière graphique : sur une visibilité théorique à 360° dégagée de tout obstacle visuel, l'angle de l'horizon intercepté par chacun des parcs du bassin éolien concerné est représenté sur un diagramme circulaire (sur la carte ci-après). À noter que ces diagrammes prennent bien en compte les parcs et projets situés en dehors du cadre des cartes présentées ci-après.

L'analyse se base sur une quantification des effets au travers de deux indices, à savoir :

- L'indice d'occupation d'horizon correspond à la somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens (ici, toute l'étendue du parc est considérée, pas seulement l'encombrement physique des pales), depuis un point de vue pris comme centre. On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes, mais permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encerclement.
- Densité sur les horizons occupés (ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizon): Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel est majoré par la densité d'éoliennes. C'est pourquoi le premier indice (étendue occupée sur l'horizon) doit être complété par un indice de densité sur les horizons occupés. On peut approximativement placer un seuil d'alerte à 0.10 (soit une éolienne en moyenne pour  $10^\circ$  d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens). Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.
- L'indice d'espace de respiration est défini comme le plus grand angle continu sans éolienne. L'interprétation des résultats obtenus à partir de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain, mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard. Dans une optique maximisante, un angle sans éolienne de 160 à 180° paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

## Les différents seuils fixés sont issus de l'étude «Éoliennes et risques de saturation visuelle» réalisée par la DIREN Centre en 2007.

Pour chaque bourg et hameau étudié, les projets considérés sont ceux situés au maximum à 10 km du centre de référence choisi. Les éoliennes des projets au-delà de 10 km seront surement visibles, mais leur taille perçue n'est pas significative par rapport aux machines localisées à moins de 10 km. Le centre de référence choisi est ici le centre du bourg. Même si bien souvent, le coeur des bourgs montre peu de visibilité sur l'extérieur, les calculs effectués depuis le barycentre d'un bourg permettent également de pressentir le résultat pour les abords immédiats, dont les entrées et sorties des bourgs, pour lesquels la visibilité à 360° montrera une variation négligeable par rapport au calcul depuis le centre.

Dans un premier temps, les indices prendront uniquement en compte les parcs éoliens existants, accordés ou en instruction. Les indices seront calculés dans un second temps avec l'emprise du projet de manière à analyser l'incidence du projet sur le paysage où l'éolien est déjà très présent.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les résultats obtenus pour les différents indices sur chaque bourg. **Orange:** Résultat compris entre le seuil «planché» et «plafond» ou proche (à 5°) du seuil maximal **Rouge:** Résultat au-dessus (occupation de l'horizon) ou en dessous (espace de respiration) des seuils Les tableaux présentés page suivante présentent les résultats des calculs des différents indices et des conclusions associées quant à la saturation visuelle possible ou non. Ces mêmes résultats sont également synthétisés sur la carte de synthèse qui suit ces tableaux. Cette carte permet ainsi de localiser les différents bourgs étudiés situés à moins de 10km d'une éolienne du projet de la Naulerie.

Les résultats montrent que seul le bourg de Saint-Germier est concerné par une saturation visuelle avant même l'implantation du projet. Cela s'explique par la situation de ce bourg au regard du contexte éolien présent et futur qui se concentre au sud du territoire d'étude, soit aux environs de ce bourg. Ainsi, l'espace de respiration visuelle en est limité et l'horizon présente une concentration importante du motif éolien.

Il existe toutefois au Sud de l'aire rapprochée une série de bourgs qui se rapproche des seuils d'alertes de saturation et de sensibilité comme Jazeneuil, Sanxay, Menigoute, Fonperron, Curzay-sur-Vonne, La Chapelle Montreuil et Lavaussau, sans pour autant représenter de risque de saturation visuelle.

Par ailleurs, au regard du projet, on peut constater que la saturation visuelle des Bourgs de Curzay-sur-Vonne, Sanxay, Fonperron et Jazneuil augmente, passant d'un risque nul de saturation à un faible risque.

Ainsi, seuls ces derniers situés au Sud de l'aire d'étude, le long de la Vonne ont un seuil qui évolue faiblement suite à l'implantation du projet.

Globalement, les résultats montrent que l'ajout du projet de la Naulerie n'aura que peu d'incidences sur les effets de saturation visuelle depuis les différents bourgs situés à moins de 10km du projet. Seuls quelques-uns, comme, Curzay-sur-Vonne, Sanxay, Fonperron et Jazeneuil voient leurs résultats évoluer de manière faible. Néanmoins, ces résultats sont à corréler avec la configuration réelle du terrain en intégrant la végétation et le bâti notamment. Ainsi, les résultats présentés sont des résultats théoriques et maximisant.